

DOSSIER D'INSCRIPTION ANNÉE 2025/2026

Valable du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026

**ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ
MERCİ DE REMPLIR EN MAJUSCULE ET DE NE PAS AGRAFER LES DOCUMENTS**

LES DOSSIERS SONT À REMETTRE LORS DE LA PERMANENCE
ACCUEIL DE LOISIRS ARC EN CIEL
22 ALLEE BEAULIEU, 01220 DIVONNE-LES-BAINS
DU 1^{er} au 30 avril 2025

PASSÉ CE DÉLAI, LES DOSSIERS SERONT TRAITÉS ULTÉRIEUREMENT

Horaire de la permanence du 1^{er} au 30 avril 2025 :

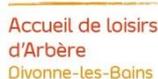
- Les mardis : 7h30-12h15 / 13h00-18h00
- Les mercredis : 8h00-12h15 / 13h00-19h00
- Les jeudis : 7h30-12h15 / 13h00-18h00

Les dossiers envoyés par mail ou déposés dans la boîte aux lettres ne seront pas traités.

Toutes les familles sont acceptées :

- ✓ Dès lors qu'un dossier d'inscription complet ait été réceptionné par le pôle administratif.
- ✓ Sous réserve que les factures de l'année scolaire précédente aient toutes été payées.
- ✓ Dans la limite de la capacité d'accueil de la structure.

Le Pôle Administratif est également joignable par mail : divonne.animation@alfa3a.org et par téléphone au 04.58.41.00.02



Espace
Jeunes
Divonne

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Depuis le 2 janvier 2024, la commune de Divonne-les-Bains a délégué la gestion du temps méridien (cantine) à Alfa3a, nous sommes dorénavant en charge :
 - Des inscriptions / annulations
 - Des signalements d'absence
 - De l'animation du temps méridien
 - De la surveillance des enfants

Cependant, les questions relatives à la facturation concernent le service scolaire de la mairie : scolaire@divonne.fr

- Une cotisation annuelle sera demandée par Alfa3a aux familles pour le temps méridien : Cf règlement intérieur
- **L'accès aux activités** (périscolaire matin, et périscolaire soir) est ouvert à tous, seul le nombre de jours d'inscription par semaine peut être limité selon la priorité suivante :
 - ✓ 4 jours/semaine : justificatifs d'emploi de moins de trois mois des 2 représentants (ou d'un représentant dans le cadre d'une famille mono parentale)
 - ✓ 3 jours/semaine : justificatifs d'emploi et/ou de recherche d'emploi des 2 représentants (ou d'un représentant dans le cadre d'une famille mono parentale)
 - ✓ 2 jours/semaine : sans justificatif

L'Espace Jeunes n'est pas concerné par cette restriction.

- Les réservations pour cette année 2025/2026 :
 - Le temps méridien : les réservations sont faites par le pôle administratif en fonction des jours indiqués sur le dossier. Attention : ne pas cocher les repas majorés.
 - Les matins, soirs et mercredis : vous devez effectuer vos réservations via votre espace famille. Ces réservations se font en 2 temps.
Période 1 de septembre à décembre 2025 :
 - ✓ Arbère : lundi 30 juin 2025
 - ✓ Arc en Ciel : mardi 1^{er} juillet 2025
 - ✓ Guy de Maupassant : mercredi 2 juillet 2025
 - ✓ Espace jeunes : jeudi 3 juillet 2025
 - ✓ Familles extérieures (enfants non scolarisés à Divonne) : lundi 11 août 2025Pour la période 2 de janvier à juillet 2026 : Cf Calendrier administratif.
 - Les vacances : vous devez effectuer vos réservations via votre espace famille à chaque vacances
Cf calendrier administratif et règlement intérieur.

➤ Documents à télécharger selon vos besoins :

- ✓ Fiche navette
- ✓ Mandat SEPA alfa3a et mandat SEPA service scolaire
- ✓ Calendrier administratif des dates à retenir (Divonnais ou extérieurs)
- ✓ Autorisation de Sortie de Territoire
- ✓ Fiche de réservation temps méridien pour les familles en garde alternée
- ✓ Règlement intérieur

